

**FCP AMEN CEA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement AMEN CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total de bilan de **6 751 455 DT**, un capital de **6 526 956 DT**, un actif net de **6 706 295 DT** et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de **755 152 DT**.

**1. Opinion :**

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement **AMEN CEA** au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du gestionnaire du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

**Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.**

**3. Observations :**

Nous attirons votre attention sur le fait suivant qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

- Le Conseil d'administration du gestionnaire AMEN INVEST, lors de sa réunion du 9 juin 2025, a décidé de modifier le type d'affectation des résultats du FCP, en le passant d'un type de distribution à un type de capitalisation.

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.**

**4. Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

**Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.**

## **5. Rapport de gestion du Gestionnaire du fonds :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Gestionnaire du fonds et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler à cet égard.**

## **6. Responsabilités du Gestionnaire du fonds pour les états financiers :**

Le Gestionnaire du fonds commun de placement **AMEN CEA** est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et au système comptable des entreprises promulgué par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif au fonds et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers du fonds :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire du fonds, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1) Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'Article 3 de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel complétée et modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence sur notre opinion sur les états financiers.

### **2) Autres obligations légales et réglementaires :**

L'examen de la composition de l'actif net de FCP AMEN CEA, au 31 décembre 2025, nous a permis de constater que le ratio de liquidité a dépassé les 2% et représente 2.736% de l'actif soit un dépassement de 0.736%, contrairement aux dispositions de l'Article 2 du Décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le Décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'Article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 10 Mars 2026,  
**Le commissaire aux comptes :**  
**Jamel MEZIOU**

**FCP AMEN CEA**  
**BILAN**  
Arrêté au 31 Décembre 2025  
(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc-25	31-déc-24
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>2</b>	<b>6 565 264</b>	<b>874 242</b>
Action et droits rattachés		6 462 498	772 627
Obligations et valeurs assimilées		102 766	101 615
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>184 726</b>	<b>326 892</b>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	<b>3</b>	184 726	326 892
<b>Autres actifs</b>	<b>4</b>	<b>1 466</b>	<b>647</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>6 751 455</b>	<b>1 201 782</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>5</b>	<b>44 426</b>	<b>10 176</b>
Opérateurs créditeurs		44 426	10 176
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>6</b>	<b>735</b>	<b>150</b>
Autres créditeurs divers		735	150
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>45 161</b>	<b>10 326</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 706 295</b>	<b>1 191 456</b>
<b>Capital</b>	<b>7</b>	<b>6 526 956</b>	<b>1 156 251</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>179 339</b>	<b>35 205</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		16 049	8 565
Sommes distribuables de l'exercice		163 290	26 640
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 706 295</b>	<b>1 191 456</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET</b>		<b>6 751 455</b>	<b>1 201 782</b>

*Les Notes de 1 à 13 font partie intégrante des états financiers.*

**FCP AMEN CEA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
Couvrent la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025  
(Exprimé en dinars)

	Notes	2025	2024
Revenus du portefeuille-titres	8	103 481	27 981
Revenus des placements monétaires	9	5 118	1 692
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>108 599</b>	<b>29 673</b>
Charges de gestion des placements	10	- 68 055	- 17 027
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>40 544</b>	<b>12 646</b>
Autres charges	11	- 17 059	- 6 001
Autres produits		- 39	668
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>23 445</b>	<b>7 313</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>139 845</b>	<b>19 326</b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>12</b>	<b>163 290</b>	<b>26 640</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>- 139 845</b>	<b>- 19 326</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		646 281	54 179
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		138 194	- 24 930
Frais de négociation de titres		- 52 769	- 15 435
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>755 152</b>	<b>21 127</b>

*Les Notes de 1 à 13 font partie intégrante des états financiers.*

**FCP AMEN CEA**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Couvrant la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025  
(Exprimé en dinars)

	2025	2024
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>755 152</b>	<b>21 127</b>
Résultat d'exploitation	23 445	7 313
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	646 281	54 179
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	138 194	- 24 930
Frais de négociation de titres	- 52 769	- 15 435
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>- 31 841</b>	<b>-</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>4 791 527</b>	<b>1 013 402</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>7 440 488</b>	<b>2 067 999</b>
Capital (Souscriptions)	6 122 633	1 847 304
Régularisation des sommes non distribuables (Souscriptions)	1 123 548	176 083
Régularisation des sommes distribuables (Souscriptions)	194 307	44 612
<b>Rachats</b>	<b>- 2 648 961</b>	<b>- 1 054 598</b>
Capital (Rachats)	- 2 184 236	- 934 183
Régularisation des sommes non distribuables (Rachats)	- 410 263	- 95 129
Régularisation des sommes distribuables (Rachats)	- 54 462	- 25 286
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>5 514 839</b>	<b>1 034 529</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	1 191 456	156 927
En fin de l'exercice	6 706 295	1 191 456
<b>Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	12 275	1 740
En fin de l'exercice	54 143	12 275
<b>Valeur liquidative</b>	<b>123,863</b>	<b>97,064</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>30,565%</b>	<b>7,624%</b>

*Les Notes de 1 à 13 font partie intégrante des états financiers.*

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

**FCP AMEN CEA** est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le Code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Le Conseil d'administration du gestionnaire AMEN INVEST, lors de sa réunion du 9 juin 2025, a décidé de modifier le type d'affectation des résultats du FCP, en le passant d'un type de distribution à un type de capitalisation.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST ;
- L'AMEN INVEST a été désigné distributeur des titres FCP AMEN CEA ;
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### NOTE 1 / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ET DECLARATION DE CONFORMITE :

#### **1- Pg.1- Déclaration de conformité :**

Les états financiers du fonds commun de placement FCP AMEN CEA sont établis conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie promulgué par la Loi n°96-112 du 30/12/1996 et en respectant les Normes Comptables Tunisiennes en vigueur dans tous leurs aspects significatifs et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, sauf exception présentée dans la suite du rapport.

#### **1- Pg.2- Principes et méthodes comptables :**

Les principales hypothèses sous-jacentes et conventions comptables retenues pour l'élaboration des états financiers du fonds sont les suivantes :

- *Hypothèse de continuité d'exploitation ;*
- *Hypothèse de comptabilité d'engagement ;*
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers annuels du fonds FCP AMEN CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour la préparation des états financiers de FCP AMEN CEA sont les suivants :

**1- Pg.2-1 Exercice comptable :**

Le fonds commun de placement FCP AMEN CEA arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année.

**1- Pg.2-2 Prise en compte des placements et des revenus s'y rattachant :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésors Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

**1- Pg.2-3 Evaluation des placements en actions admises à la cote :**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la date d'arrêté précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

**1- Pg.2-4 Evaluation des autres catégories de placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués notamment de bons de trésor assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale comme suit :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».**

Les autres placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

**1- Pg.2-5 Décomptabilisation des placements suite à leur cession :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**1- Pg.2-6 Capital du FCP :**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

**1- Pg.2-7 Evénements survenus après la date de clôture :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

**NOTE 2 / PORTEFEUILLE TITRES :**

Le portefeuille titres détenu par FCP AMEN CEA au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

**1) Actions et droits rattachés :***(En TND)*

Désignation	Code ISIN	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2025	En % de l'actif net
AMEN BANK	TN0003400058	13 568	568 340,785	674 858,752	10,063%
ATB	TN0003600350	61 000	220 485,293	231 800,000	3,456%
ATL	TN0004700100	40 000	236 918,650	244 000,000	3,638%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	4 382	249 161,028	292 511,646	4,362%
ATTIJARI LEASING	TN0006610018	10 267	298 250,243	300 309,750	4,478%
BIAT	TN0001800457	4 171	400 682,531	460 866,303	6,872%
BNA	TN0003100609	13 877	154 399,984	167 134,588	2,492%
BT	TN0002200053	14 526	101 991,740	91 818,846	1,369%
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	57 000	114 077,186	106 590,000	1,589%
CITY CARS	TN0007550015	9 209	155 924,348	181 343,628	2,704%
DELICE HOLDING	TN0007670011	20 523	214 655,607	264 007,872	3,937%
ENNAKL	TN0007410012	24 359	334 159,202	366 968,335	5,472%
LANDOR	TN0007510019	13 500	194 674,720	199 327,500	2,972%
LILAS	TN0007610017	18 564	218 445,575	256 257,456	3,821%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	34 500	208 825,567	226 837,500	3,382%
ONE TECH	TN0007530017	11 500	101 647,706	100 682,500	1,501%
PGH	TN0005700018	27 700	427 944,519	507 907,200	7,574%
SAM	TN0007740012	13 500	78 512,463	63 018,000	0,940%
SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	6 000	90 115,230	115 194,000	1,718%
SOTRAPIL	TN0006660013	7 666	169 238,750	172 546,328	2,573%
SOTUVER	TN0006560015	14 498	194 653,562	200 231,878	2,986%
STAR	TN0006060016	5 745	304 590,483	366 421,845	5,464%
STB	TN0002600955	37 000	129 607,621	150 294,000	2,241%
TELNET HOLDING	TN0007440019	3 500	24 023,940	23 856,000	0,356%
TL	TN0002100907	13 909	378 569,715	456 298,654	6,804%
TPR	TN0007270010	21 000	217 541,547	241 416,000	3,600%
<b>Total</b>			<b>5 787 437,995</b>	<b>6 462 498,581</b>	<b>96,365%</b>

**1- Obligations et valeurs assimilées :**

Désignation	Code ISIN	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2025	En % de l'actif net
BTA 102027	TN9EGII9CQ82	100	100 000	102 766	1,532%
<b>Total</b>			<b>100 000</b>	<b>102 766</b>	<b>1,532%</b>

Les mouvements du portefeuille titres enregistrés en 2025 se détaillent comme suit :

**2-1 Acquisitions :**

(En TND)

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions et droits rattachés	6 976 552
<b>Total</b>	<b>6 976 552</b>

**2-2 Cessions :**

(En TND)

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	1 932 089	2 070 284	138 194
<b>Total</b>	<b>1 932 089</b>	<b>2 070 284</b>	<b>138 194</b>

**NOTE 3 / DISPONIBILITES :**

Les disponibilités à la date de clôture se détaillent comme suit :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>31-déc-25</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>En % de l'actif net 25</b>
Avoirs en compte courant bancaire Amen Bank	184 726	326 892	2,75%
<b>Total</b>	<b>184 726</b>	<b>326 892</b>	<b>2,75%</b>

**NOTE 4 / AUTRES ACTIFS :**

Les autres actifs au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>31-déc-25</b>	<b>31-déc-24</b>
Intérêts courus sur compte rémunéré	1 466	647
<b>Total</b>	<b>1 466</b>	<b>647</b>

**NOTE 5 / OPERATEURS CREDITEURS :**

Les dettes envers les opérateurs créditeurs au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>31-déc-25</b>	<b>31-déc-24</b>
Gestionnaire	31 045	5 591
Dépositaire	2 113	595
Honoraires CAC	11 268	3 991
<b>Total</b>	<b>44 426</b>	<b>10 176</b>

**NOTE 6 / AUTRES CREDITEURS DIVERS :**

Les autres créiteurs divers se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-25	31-déc-24
Redevances du CMF à payer	595	91
Autres créiteurs	-	-
Impôt et Taxes	140	60
<b>Total</b>	<b>735</b>	<b>150</b>

**NOTE 7 / CAPITAL :**

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds durant l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

(En TND)

**Capital au 01/01/2025**

Montant	1 156 251
Nombre des parts	12 275
Nombre de Porteurs de Parts	138

**Souscriptions réalisées**

Montant	6 122 633
Nombre des parts émis	65 088
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	102

**Rachats effectués**

Montant	-2 184 236
Nombre des parts rachetés	-23 220
Nombre de Porteurs de Parts sortants	150

**Autres effets sur le capital**

Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	138 194
Régularisation des sommes non distribuables	713 285
Résultats antérieurs incorporés au capital	0
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	-12 684
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	646 281
Frais de négociation des titres	-52 769

**Capital au 31/12/2025**

Montant	6 526 956
Nombre des parts	54 143
Nombre de Porteurs de Parts	90

**NOTE 8 / REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille titres ont totalisé 103 481 DT en 2025 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	2025	2024
Revenus des actions (Dividendes)	95 763	26 366
Revenus des obligations	7 717	1 616
<b>Total</b>	<b>103 481</b>	<b>27 981</b>

**NOTE 9 / REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :**

Les revenus des placements monétaires représentent les intérêts créditeurs sur le compte bancaire rémunéré du fonds :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Revenus du compte bancaire rémunéré	5 118	2 581
<b>Total</b>	<b>5 118</b>	<b>2 581</b>

**NOTE 10 / CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Les charges de gestion des placements correspondent aux rémunérations du dépositaire et du gestionnaire et sont déterminés comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds ;
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et à 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Les charges de gestion des placements de 2025 se détaillent comme suit :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Rémunération du gestionnaire	62 618	13 257
Rémunération du dépositaire	5 437	4 509
<b>Total</b>	<b>68 055</b>	<b>17 766</b>

**NOTE 11 / AUTRES CHARGES :**

Les autres charges encourues par le fonds en 2025 se détaillent comme suit :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Redevances du CMF	3 523	775
Services bancaires et assimilés	36	403
Taxe au profit des collectivités locales	63	89
Minimum de perception fiscale	359	402
Autres charges diverses	-	452
Honoraires CAC	13 078	3 991
<b>Total</b>	<b>17 059</b>	<b>6 111</b>

**NOTE 12 / SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Résultat d'exploitation de l'exercice	23 445	7 313
Régularisation du résultat d'exploitation	139 845	19 326
<b>Total</b>	<b>163 290</b>	<b>26 640</b>

**NOTE 13 / DONNES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS :**

Les données par part du fonds FCP AMEN CEA et les ratios les plus pertinents de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

<b>Données par part</b>	<b>31-déc-25</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>31-déc-22</b>	<b>31-déc-21</b>
Revenus du portefeuille-titres	1,911	2,280	3,253	4,256	4,480
Revenus des placements monétaires	0,095	0,210	0,039	0,087	0,061
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>2,006</b>	<b>2,490</b>	<b>3,293</b>	<b>4,343</b>	<b>4,541</b>
Charges de gestion des placements	-1,257	-1,447	-3,518	-3,889	-2,334
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,749</b>	<b>1,042</b>	<b>-0,226</b>	<b>0,454</b>	<b>2,207</b>
Autres charges	-0,315	-0,498	-0,463	-0,731	-0,212
Autres produits	-0,001	0,051	0,319	0,000	0,000
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,433</b>	<b>0,596</b>	<b>-0,369</b>	<b>-0,277</b>	<b>1,995</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	2,583	1,574	-0,080	-0,015	0,189
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,016</b>	<b>2,170</b>	<b>-0,449</b>	<b>-0,292</b>	<b>2,183</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,937	4,414	-10,510	-7,206	-1,138
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2,552	-2,031	4,037	2,371	5,734
Frais de négociation de titres	-0,975	-1,257	-0,147	-0,193	-0,300
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>13,514</b>	<b>1,125</b>	<b>-6,620</b>	<b>-5,028</b>	<b>4,296</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>13,947</b>	<b>1,721</b>	<b>-6,989</b>	<b>-5,320</b>	<b>6,291</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>13,514</b>	<b>1,125</b>	<b>-6,620</b>	<b>-5,028</b>	<b>4,296</b>
Régularisation du résultat non distribuable	13,137	3,58	0,260	-0,129	0,038
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>26,651</b>	<b>4,705</b>	<b>-6,360</b>	<b>-5,157</b>	<b>4,334</b>
Distribution de dividendes	2,868	0,000	0,000	2,183	0,523
Valeur liquidative	123,863	97,064	90,188	96,997	104,629
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement / Actif net moyen	-1,908%	2,339%	3,510%	3,693%	2,300%
Autres charges / Actif net moyen	-0,478%	0,805%	0,462%	0,694%	0,210%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	4,578%	3,508%	-0,448%	-0,263%	2,150%
<b>Nombre de part</b>	<b>54 143</b>	<b>12 275</b>	<b>1 740</b>	<b>2 103</b>	<b>2 320</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>3 566 824</b>	<b>759 501</b>	<b>174 391</b>	<b>221 474</b>	<b>235 478</b>